

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : L'utilisateur doit être en mesure de présenter ce contrat à un préposé du **PIANOFABRIEK** qui le demande. Tous les participants doivent s'enregistrer à la réception avant le début de l'activité. Si l'activité est étalée sur plusieurs jours, ils doivent s'enregistrer chaque jour.

Article 2 : Tous les accords envoyés par le **PIANOFABRIEK** à l'utilisateur par e-mail avant l'activité/l'utilisation de la salle sont considérés comme des avenants au contrat d'utilisation et font partie intégrante du contrat.

Article 3 : Le **PIANOFABRIEK**, par l'intermédiaire du concierge ou de son représentant, a à tout moment accès à tous les locaux utilisés par l'utilisateur.

Article 4 : Le **PIANOFABRIEK** est ouvert du lundi au samedi inclus de 8 h 00 à 23 h 00. En dehors de ces heures d'ouverture, les utilisateurs et les visiteurs ne sont pas autorisés dans le centre. L'utilisateur doit par conséquent prévoir suffisamment de temps pour terminer son activité afin que chacun puisse effectivement quitter le centre avant 23h00. Le dimanche, le centre est fermé et le **PIANOFABRIEK** n'est pas accessible, y compris pour le nettoyage ou la préparation d'activités.

Article 5 : Le **PIANOFABRIEK** a à tout moment le droit de refuser l'accès au centre, d'exclure des participants de l'activité ou de suspendre l'activité si celle-ci présente un danger, cause des nuisances et/ou endommage l'infrastructure.

Article 6 : L'utilisateur est solidairement responsable de ce qui se passe dans et autour des locaux utilisés pendant la période de location.

Article 7 : Le **PIANOFABRIEK** est responsable de l'assurance et de la licence associées à l'exploitation du bâtiment.

Article 8 : Le **PIANOFABRIEK** déclare avoir une assurance concernant la responsabilité objective en cas d'incendie et d'explosion.

Article 9 : L'utilisateur doit respecter pleinement les normes de sécurité en vigueur à l'intérieur du bâtiment. Ces normes sont basées sur le Règlement général pour la protection du travail (RGPT), sur les directives des services d'incendie de Bruxelles et sur les conditions de la Licence d'exploitation.

L'utilisateur veillera rigoureusement à ce que :

- Toutes les sorties de secours présentes restent clairement visibles, soient dégagées pour le passage et accessibles à tout moment et ce pendant toute la durée de la période de location et en quittant les lieux.
- Tout l'éclairage des sorties de secours présent reste toujours visible. Si l'utilisateur constate que l'éclairage de secours ne fonctionne pas, il en informera immédiatement le personnel compétent du **PIANOFABRIEK**.
- Des actes dangereux pouvant causer des accidents corporels ou des dégâts aux lieux ou à l'ensemble du bâtiment n'aient jamais lieu. Il est par conséquent interdit de faire du feu dans le bâtiment (y compris dans les espaces extérieurs), d'amener ou de porter des armes. En cas de violation de ce point, le **PIANOFABRIEK** informera immédiatement les services de police et déposera une plainte formelle.

Article 10 : Le **PIANOFABRIEK** ne peut être tenu responsable des accidents survenus lors de l'utilisation des locaux loués. L'utilisateur doit souscrire une assurance pour lui-même, pour les membres de son association et les visiteurs en ce qui concerne la responsabilité civile, les accidents corporels et les dommages causés aux tiers.



PIANOFABRIEK asbl

Rue du Fort 35, 1060 Saint-Gilles - zalen@PIANOFABRIEK.be - +32 (0)2 541 01 70

IBAN : BE17 4389 2325 6121 (KBC - BIC : KREDBEBEBB)

TVA : BE 449.928.758

Article 11 : L'utilisateur doit se conformer à toutes les dispositions légales découlant de la législation, des règlements de police, etc. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que la législation interdit la consommation ou l'incitation à la consommation de boissons alcoolisées par des personnes âgées de moins de 16 ans.

Article 12 : Le **PIANOFABRIEK** est tenu de respecter les normes généralement applicables pour la diffusion du son amplifié conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26/01/2017 (M.B. 21/02/2017 & M.B. 19.12.17). Dans ce cadre, l'utilisateur s'engage à ne pas diffuser de son amplifié dépassant les niveaux de 95 dB(A) et 110 dB(C) (calculés sur la durée de 15 minutes).

Article 13 : L'utilisateur/organisateur est tenu de payer tous les impôts, taxes, droits d'auteur, ... (tels que par exemple Sabam/Unisono, redevances équitables, ...) résultant des activités se déroulant dans les locaux ou dans leurs environs immédiats.

Article 14 : Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment. Ceci s'applique à tous les espaces loués, les couloirs, l'accueil, le café et autres locaux qui se trouvent dans le bâtiment du **PIANOFABRIEK**. Les seuls espaces extérieurs où il est permis de fumer sont la terrasse à côté du café et la cour extérieure de la salle Zabriskie.

Article 15 : L'utilisation de ruban adhésif, autocollants, punaises, clous, chevilles et agrafes est interdite. Pour la fixation de matériaux, il est obligatoire d'utiliser des gommes adhésives ou des œillets de fixation au plafond. Il est interdit de faire des trous dans le mur ou le plafond.

Article 16 : Toutes les boissons, les en-cas et repas doivent être achetés via les propres services horeca et de restauration du **PIANOFABRIEK**. Exceptionnellement, il peut y être dérogé moyennant accord écrit préalable et le paiement d'un droit de bouchon de 60 euros. Il est possible de faire appel à un service de restauration externe moyennant de bons accords préalables.

Article 17 : Une description complète du mobilier et de l'équipement technique des lieux loués peut être consultée via le lien suivant : <https://www.pianofabriek.be/zalen>. L'équipement standard est compris dans le prix de location des lieux. Si l'utilisateur souhaite utiliser du matériel supplémentaire (et donc non compris dans l'équipement standard), le Pianofabriek facturera un supplément. La disponibilité du matériel supplémentaire ne peut être garantie que s'il est mentionné ci-dessous ou si un accord formel a été confirmé par courriel par le service compétent du Pianofabriek. L'utilisateur est tenu responsable du matériel pendant la période de location. En cas de perte ou de dommage, des frais supplémentaires lui seront facturés à titre d'indemnisation.

Article 18 : Le **PIANOFABRIEK** n'est pas assuré contre les accidents et le vol lors des activités. Nous demandons aux utilisateurs de souscrire une assurance pour les risques liés à leur activité.

Article 19 : L'utilisateur peut uniquement utiliser le nom « **PIANOFABRIEK** » en tant qu'indication de l'adresse. Le logo ne peut en aucun cas être utilisé. Le **PIANOFABRIEK** n'inclut des activités qui se déroulent dans le cadre d'une location dans sa communication générale que moyennant concertation préalable.

Article 20 : Si l'activité ne peut avoir lieu en raison d'un cas de force majeure (incendie, grève, ...), les parties s'en informent mutuellement le plus rapidement possible. Le contrat est dans ce cas résilié pour ce jour sans qu'aucune des parties ne puisse faire valoir un droit à une indemnisation. En cas de rupture abusive du contrat par une des parties, une indemnité sera due dont le montant minimum sera égal à la contribution aux frais fixes convenue ci-dessus, à majorer des éventuels frais de production, administratifs et judiciaires. Si la location couvre plusieurs jours, cet article ne couvre que le jour auquel la force majeure s'applique.

Article 21 : Conditions d'annulation



PIANOFABRIEK asbl

Rue du Fort 35, 1060 Saint-Gilles - zalen@PIANOFABRIEK.be - +32 (0)2 541 01 70

IBAN : BE17 4389 2325 6121 (KBC - BIC : KREDBEBEBB)

TVA : BE 449.928.758

L'utilisateur peut annuler le présent contrat selon les conditions suivantes :

- Les annulations ne peuvent être notifiées que par écrit et uniquement à l'adresse électronique suivante : zalen@Pianofabriek.be
- Les annulations sont gratuites dans un délai de 7 jours ouvrables avant le début de la période de location moyennant une notification écrite.
- **Jusqu'à 5 jours ouvrables** (la date limite de communication est le 6^e jour ouvrable avant le début de l'activité), l'utilisateur devra payer **25 % du montant total** à titre d'indemnisation au Pianofabriek.
- **Jusqu'à 3 jours ouvrables** (la date limite de communication est le 4^e jour ouvrable avant le début de l'activité), l'utilisateur devra payer **50 % du montant total** à titre d'indemnisation au Pianofabriek.
- **À partir de 24 h** avant le début de l'activité, **100 % du montant total** devra être payé à titre d'indemnisation au Pianofabriek.
- Par **montant total**, on entend le montant de la **location de la salle** ainsi que le montant total du **catering** qui a été commandé, dont le montant est indiqué dans le paragraphe ci-dessus.

Article 22 : Le **PIANOFABRIEK** se réserve le droit de demander un acompte du montant intégral mentionné dans le contrat d'utilisation à l'utilisateur. Cette demande sera communiquée à l'utilisateur par e-mail à l'adresse électronique indiquée par celui-ci dans le contrat d'utilisation.

Article 23 : Dans l'hypothèse où un acompte est demandé à l'utilisateur, la réservation et l'utilisation des salles ne pourront être garanties qu'après réception du montant demandé tel que spécifié sur le contrat de location par le **PIANOFABRIEK**.

Article 24 : Le paiement doit être effectué sans suspension ni compensation dans les 30 jours calendrier suivant la date de facturation en virant le montant demandé au numéro IBAN BE17 4389 2325 6121 (BIC : KREDBEBB) au nom de **PIANOFABRIEK asbl**

Article 25 : Après l'expiration du délai de paiement, l'utilisateur est de plein droit en défaut, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. L'utilisateur est alors redevable d'un intérêt de 2 % par mois sur le montant total de la facture avec un minimum de 62 euros et d'un intérêt de 12 % par an à compter de l'échéance de la date de facturation.

Article 26 : Si l'utilisateur fait l'objet d'une liquidation, d'une faillite ou d'un règlement d'assainissement de dettes (provisoire), ou si une partie substantielle de son patrimoine est saisie, ainsi qu'en cas de force majeure, toutes les obligations de l'utilisateur en vertu de tout contrat deviennent immédiatement exigibles. Le **PIANOFABRIEK** est dans ce cas autorisé à suspendre le contrat conclu avec l'utilisateur et à procéder immédiatement à la résiliation de ce contrat.

Article 27 : Le tribunal de Bruxelles est seul compétent pour tout litige survenant entre l'utilisateur et le **PIANOFABRIEK**. Le **PIANOFABRIEK** reste toutefois responsable de soumettre le litige au juge compétent du domicile de l'utilisateur.

Article 28 : En plus d'être un centre d'activités socio-culturelles, le GC Pianofabriek est également une entreprise d'insertion sociale reconnue. Dans l'horeca, l'administration, l'accueil et la technique, de nombreuses personnes sont en formation. Nous vous demandons de tenir compte du fait que certaines personnes sont en apprentissage et apprennent leur métier sur le terrain.



PIANOFABRIEK asbl

Rue du Fort 35, 1060 Saint-Gilles - zalen@PIANOFABRIEK.be - +32 (0)2 541 01 70

IBAN : BE17 4389 2325 6121 (KBC - BIC : KREDBEBB)

TVA : BE 449.928.758